



FICHE D'INFORMATION LEGALE

La présente fiche d'information, prévue à l'art. 325-3 du règlement de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), est un élément essentiel de la relation entre le client et ses Conseillers en Investissement. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou sa société) doivent avoir communiqué à ses clients dès le début de la relation pour une mission régie par le statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

■ LA SOCIETE OBSITAS

- SARL au capital social de 618 000 €,
- Représentée par ses co-gérants Vincent LA ROCCA et Philippe MORVAN,
- Siège Social : Immeuble "Le 75", 75 avenue Jean Giono, 04100 Manosque,
- Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Manosque sous le numéro 478 990 567, code APE 6831Z.

■ ACTIVITE ET CLIENTELE

OBSITAS exerce les activités suivantes auprès des particuliers et des sociétés :

- Ingénierie Financière et Fiscale en Immobilier ;
- Conseil en opérations et en investissements immobiliers ;
- Courtage en opérations de Banque et Services de Paiement ;
- Transactions Immobilières.

■ STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

■ Activité relevant des statuts C.I.F. et I.O.B.S.P.

La Sarl OBSITAS est un professionnel réglementé immatriculée au Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 13005518 (*vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <http://www.orias.fr/welcome>*), au titre des activités suivantes :

- **CIF** (*Conseil en Investissements Financiers*) enregistré sous le numéro E003588 auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI - CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 - www.amf-france.org
- **IOBSP** (*Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements*) catégorie Courtier. L'activité d'IOBSP est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09 adresse - www.acp.banque-france.fr - 01 49 95 40 00

Conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, la Sarl OBSITAS dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes, conformément aux exigences du code monétaire et financier :

- RCP CIF : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance,
- RCP IOBSP : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance,
- Garantie financière IOBSP : 115 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Ces différentes assurances et garanties financières ont été souscrites auprès de GALIAN - 89 rue de la Boétie 75008 Paris. Contrat COVEA RISK n°120145 977

D'autre part, la Sarl OBSITAS s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

■ Activité relevant du statut d'Agent Immobilier

La Sarl OBSITAS est habilitée à réaliser des transactions immobilières en tant que titulaire de la carte professionnelle n° 342T délivrée par la Préfecture des Alpes de Haute Provence et est adhérente au Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI) sous le n° 16865.

La Sarl OBSITAS exerce cette activité conformément à la loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972 (loi Hoguet) et dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière souscrites auprès de :

- RCP : Pour un montant de 1 050 000 € souscrite auprès de SERENIS Assurances - 34 rue du Wacken 67906 Strasbourg Cedex 9 - (*loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972*) - contrat n° VD 7.000.001/16865.
- Garantie Financière (*loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972*), convention n° 16865 Police n° 65548-2, pour un montant de 110 000 € souscrite auprès de QBE Insurance – Cœur Défense – Tour A – 110, Esplanade du Gal de Gaulle – 92931 La Défense Cedex.



■ **MODE DE FACTURATION ET DE REMUNERATION**

Les prestations de la Sarl OBSITAS sont toujours préalablement définies par Lettre de Mission, Contrat ou Mandat, qui précisent les modalités de sa rémunération calculée sur la base des tarifs suivants :

■ **Activités relevant des Statuts de CIF et d'IOBSP :**

- Missions spécifiques d'ingénierie et/ou de conseils réalisées par un CIF : Devis préalable sur la base d'un taux horaire de 350 € HT.
- Missions spécifique I.O.B.S.P : Commissions à charge des établissements financiers.

Conformément au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, OBSITAS précise que les relations établies avec ses différents partenaires peuvent comporter des commissionnements ou des partages d'honoraires.

■ **Activité relevant du statut d'Agent Immobilier :**

- Mandat de recherche de biens : Commission d'agence à charge de l'acheteur à hauteur de 5% H.T. du montant de l'immobilier.

■ **PRINCIPAUX FOURNISSEURS**

Pour l'exercice de ses activités de C.I.F. et d'I.O.B.S.P. la Sarl OBSITAS a créé des partenariats avec les principales sociétés suivantes :

BANQUES : Courtage (I.O.B.S.P)

NOM	MODE DE RÉMUNÉRATION
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	Commissions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	
CAISSE D'ÉPARGNE PAC	
BNP	
CIC	

PROMOTEURS : IMMOBILIER GÉRÉ

NOM	MODE DE RÉMUNÉRATION
REVENU PIERRE (Neuilly 92)	Commissions
CERENICIMO (Vertou 44)	

OBSITAS a d'autre part constitué un réseau d'expertise avec des partenaires disposants de compétences complémentaires : Avocats d'affaires, Avocats fiscalistes, Assureurs, Experts comptables, Notaires, Conseillers Financiers, CGP, auxquels elle peut faire appel pour la bonne exécution des missions qui lui sont confiées ou vers lesquels elle peut orienter ses clients pour des besoins spécifiques.

■ **TRAITEMENTS DES RECLAMATIONS**

(Art. 325-21-1 du RGAMF et instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012)

■ **Pour toute réclamation, OBSITAS peut être contactée selon les modalités suivantes :**

- Par courrier à l'adresse suivante :
- OBSITAS – Immeuble "Le 75" - 75 av. Jean Giono - 04100 MANOSQUE
- Par téléphone au 04 92 72 24 15
- Par télécopie au 04 92 87 46 03
- Par mail : obsitas.sud@obsitas.com

■ **Coordonnées des médiateurs des organismes de tutelle :**

- Médiateur de l'Anacofi : 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
- Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche – AMF, 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

■ **Délais de traitement des réclamations :**

OBSITAS s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables au maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.